

DECRET D/2011/ 152 /PRG/SGG

Portant Erection de la Direction Nationale des Douanes en Direction Générale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001 portant principes fondamentaux de création, d'organisation et contrôle des structures des services Publics ;

Vu le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 décembre 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu les Décrets N° D/2010/009/PRG/SGG du 27 Décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 janvier 2011, portant nomination de Ministres.

DECRETE

Article 1^{er} : La Direction Nationale des Douanes est érigée en Direction Générale des Douanes ;

Article 2 : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après à la Direction Générale des Douanes :

1. Directeur Général: **Monsieur Toumany Sangaré**, Inspecteur des Douanes ;
2. Directeur Général Adjoint : **Monsieur Zézé Oubou Guilavogui**, Inspecteur des Douanes

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Conakry, le 8 mai 2011



Pr Alpha Condé